



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2025/06-23**

**Objet : Marché de fournitures courantes et services - Fourniture et service de repas destinés à la restauration collective**

**L'an deux mille vingt-cinq,**

Le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA  
Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT  
Florent BORON à Karel KURZWEIL  
Michel MOREAU à Dominique GERBERT  
Vanessa BRINKMEYER – MARTINET à Véronique LOZEVIS  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Sophie LAFEUILLADE à Jérôme FENAILLON  
Nathalie ZENOU à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1, L 2123-15, et R2123-1 3°;

**Considérant** la nécessité de fournir des repas aux enfants et adultes des écoles maternelle et élémentaire ;

**Considérant** la consultation sous forme de procédure adaptée ouverte lancée par la commune ;

**Considérant** la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) le 26 mars 2025 (référence 4190498) ;

**Considérant** les 2 offres reçues dans les délais pour le lot N°1 : confection et livraison de repas en liaison froide en restauration scolaire maternelle ;

**Considérant** l'unique offre pour le lot N°2 : préparation de repas en restauration scolaire élémentaire et gouters pour les écoles maternelle et élémentaire ;

**Considérant** que le marché est un accord cadre à bon de commande

- Lot N° 1, le seuil maximum annuel est fixé à 95 000,00€ HT, sans montant minimum
- Lot N° 2, le seuil maximum annuel est fixé à 270 000,00€ HT, sans montant minimum

**Considérant** que la société Elior Restauration France, Direction régionale Ile de France 8, Rue de la Renaissance 92160 Antony présente l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation

- Lot N° 1 montant estimatif annuel 71 172,104 € HT
- Lot N° 2 montant estimatif annuel 199 545,16 € HT

**Considérant** l'option de mise à disposition d'une table de tri avec pesée intégré et écran pour un montant de 2 445,00€HT soit 2 634,00€TTC (TVA20%) ;

**Considérant** l'avis favorable à la majorité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » / « enfance et jeunesse » et « scolaire, périscolaire » en date du 11 juin 2025 ; 2 absentions

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
À la majorité**

6 Abstentions : Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON

**Décide** que le marché décomposé comme suit :

- Lot N°1 : confection et livraison de repas en liaison froide en restauration scolaire maternelle
- Lot N°2 : préparation de repas en restauration scolaire élémentaire et gouters pour les écoles maternelle et élémentaire

est attribué à ELIOR FRANCE Restauration France, Direction régionale Ile de France 8, Rue de la Renaissance 92160 Antony pour les deux lots comprenant l'option table de tri ;

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250619-2025-06-23-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce dossier,

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,  
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 17 juin 2025

Le secrétaire de séance

**Gérard PARFAIT**



Le Maire

1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 19-06-2025

Document rendu exécutoire le 19-06-2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur  
Général des Services

**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250619-2025-06-23-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025